

OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

5 MAI 1789

Valeur : 0,45 F

Couleurs : violet, bistre rouge, bleu

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DECARIS

Format horizontal 27 x 48
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 8 mai 1971, à VERSAILLES;

générale, le 10 mai 1971.

Les États Généraux, dont l'ouverture solennelle, le 5 mai 1789, est commémorée ici, se transformeront le 17 juin suivant en Assemblée nationale, prenant le 9 juillet le titre de Constituante.

Les élections des députés avaient commencé en février. Clergé et Noblesse élisaient directement leurs représentants. Dans le Tiers État, outre le fait que, pour être électeur, il fallait payer l'impôt direct et avoir au moins 25 ans, c'étaient des élections à deux degrés : dans chaque paroisse étaient élus des délégués qui se réunissaient au bailliage pour désigner les députés.

Toutefois, par une décision royale, où se devine l'influence de Necker, le Tiers avait double représentation : sur 1 200 députés, il y avait en face des 600 membres de la Noblesse et du Clergé, autant de représentants du Tiers, dont se rapprochait souvent le bas clergé, proche du peuple et hostile aux priviléges.

Partout, dans les paroisses et bailliages, avaient été rédigés les Cahiers, exprimant des vœux presque unanimes : « Resserrer le pouvoir arbitraire du roi dans les justes bornes d'une constitution, faire respecter les libertés individuelles, liberté de penser et d'écrire, réclamer la convocation régulière des États Généraux qui participeraient à la confection des lois et voterait les impôts, payés par tous sans exemptions ». Les Cahiers de 1789, rédigés avec grande modération, traçaient un programme de réformes si justes que l'Assemblée constituante

s'emploierait, au moins dans les grandes lignes, à les réaliser.

L'ouverture des États Généraux eut lieu dans la salle des Menus Plaisirs, vaste bâtie de 51 mètres sur 26, édifiée deux ans auparavant pour l'assemblée des notables dans la cour de l'hôtel qui était le magasin du matériel des fêtes royales. Dès la première séance commenceront à se faire sentir les divergences entre les trois ordres et les oppositions entre l'Assemblée et le roi, qui venait de retomber sous l'influence de la Cour, de Marie-Antoinette et du comte d'Artois.

Le sujet de ce timbre nous arrête heureusement juste avant, au moment où ces trois représentants semblent poser pour une gravure documentaire, vêtus de costumes de cérémonie dont les détails avaient été minutieusement fixés par règlement royal : le cardinal est en soutane, manteau, chapeau et rochet de dentelle. Le noble est en habit, culotte et manteau de satin, bas, gants et plumes garnissant le chapeau « retroussé à la Henri IV ». Les distances sont assez marquées par le costume sombre et très simple du roturier, en habit, gilet et culotte de drap, manteau court et chapeau uni.

Et pourtant, le cahier qu'il serre sous son bras contient peut-être une phrase pleine d'espérance, d'enthousiasme et d'illusions, touchante d'optimisme utopique comme celle d'un cahier d'Auxerre : « Maintenant, le naufrage est passé : nous arrivons dans une terre qui présente l'image du paradis. »

